



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-61162>

Département(s) de publication : **66**

Annonce n° **25-61162**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES

Correspondant : MME MALHERBE Hermeline, Madame la Présidente du Département

Adresse : 24 quai Sadi Carnot, B.P. 906 66906 PERPIGNAN

Coordonnées :

Téléphone : 0468858585

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.ledepartement66.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Commande d'une oeuvre d'art dans le cadre du 1% artistique lié à la restructuration et à l'extension du bâtiment des Archives Départementales et de l'Archéologie

Lieu d'exécution : 74 avenue Paul ALDUY, 66000 Perpignan

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales :
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
Dans le cadre de la restructuration et extension du bâtiment des Archives Départementales et de l'archéologie, la maîtrise d'ouvrage souhaite se conformer à l'obligation de décoration des constructions publiques communément appelée "1% artistique" imposée par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 . L'obligation porte exclusivement sur la partie extension et sur les surfaces dédiées aux missions dévolues à l'Etat avant le transfert des compétences mors des lois de décentralisation de 1983 En conséquence, le Département des Pyrénées Orientales procède à une consultation publique des artistes afin de passer commande d'une oeuvre d'art répondant à l'obligation de décoration publique.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'oeuvre devra être insérée dans un espace public fréquenté, accessible à un large public où elle pourra être visible aisément, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment (parc paysager). Elle ne pourra donc pas avoir une emprise exclusive dans l'espace professionnel du service. Les locaux pouvant accueillir l'oeuvre sont les suivants : - en intérieur : hall d'accueil, patio intérieur, escalier de la salle de lecture - en extérieur :

espaces verts accessibles au public. Sont exclues les façades extérieures du bâtiment. L'oeuvre ne pourra pas non plus impliquer une gêne ou une limitation dans l'utilisation des locaux (par exemple : la salle d'exposition doit pouvoir demeurer très modulable, et les jardins rester accessibles sans risque pour les scolaires, etc.). L'oeuvre devra être dissociée du bâtiment et de son environnement afin de permettre toute transformation ultérieure possible de ces derniers : en cas de modification future du bâtiment, l'oeuvre devra pouvoir être déplacée

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : 08/07/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 12 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-ETU-MGRH-0020

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> Code NUTS : FRJ15 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Nombre minimum de candidats : 3 Nombre maximum de candidats : 3 Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Hiérarchisation selon les critères suivants : Capacités professionnelles La motivation de l'artiste, la créativité, l'originalité, la potentialité artistique (évalués sur la base de la lettre de motivation, du CV et du dossier artistique L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Financement par budget départemental, ressources propres avec co-financements Etat / Région Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot 34063 Montpellier Tél : 0467548100 Fax : 0467547410Mel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr Service auprès

duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot 34063 Montpellier Tél : 0467548100 Fax : 0467547410Mel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Utiliser la fonction Correspondre avec l'Acheteur

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2025